

SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES NIVEAU 2



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le Décret 92-158 du 20/02/1992 traite des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Cette formation est exigée sur les sites industriels faisant intervenir des entreprises extérieures, notamment dans les usines chimiques, pétrochimiques et raffineries dépendant de l'UIC ou de l'UFIP.

OBJECTIFS

- ◆ Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels.
- ◆ Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, et les responsabilités civile et pénale.
- ◆ Savoir réaliser une évaluation des risques, participer à l'élaboration du plan de prévention et faire appliquer les procédures sécurité
- ◆ Acquérir ou renforcer sa culture sécurité.

PROGRAMME :

◆ CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE

- * Accident du travail et maladie professionnelle : définitions, statistiques, gestion, analyse, conséquences...
- * Le contexte réglementaire : les 9 principes généraux de prévention, l'évaluation des risques et le document unique, le plan de prévention et la coordination SPS
- * La responsabilité pénale
- * Les acteurs de la prévention...

◆ RÔLE ET MISSION DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT NIVEAU 2

- * Identifier son (ses) interlocuteur(s) de l'entreprise utilisatrice
- * Préparer et organiser le travail
- * Informer les opérateurs
- * Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention
- * Etre réactif à tout changement de situation
- * Savoir réagir face au droit de retrait pour danger grave et imminent

◆ EVALUATION DES RISQUES ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION

- * Identification des risques et des moyens de prévention à partir de cas illustrés
- * Exposition d'une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples
- * Etude de cas avec mise en situation

◆ PLAN DE PREVENTION

- * Identification de situations de coactivités et moyens de prévention associés à partir de cas illustrés
- * Explication de l'analyse de l'inspection commune, la rédaction du plan de prévention et des permis à l'aide d'exemples
- * Etude de cas avec mise en situation (jeu de rôle) et rédaction du plan de prévention.

◆ CONCLUSION

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, habilité par l'UIC, expérimenté dans la prévention des risques sur sites industriels et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets (échanges d'expériences entre formateur et stagiaires appartenant à au moins à 2 corps de métiers différents).

PUBLIC CONCERNE :

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel, et signataire des documents tels que plan de prévention, autorisation, permis de travail...

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 personnes par session (avec un maximum de 15)

PRE-REQUIS :

- ◆ Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- ◆ Avoir un certificat N1 en cours de validité.

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours (14 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation fait l'objet d'un contrôle de connaissances par QCM, suivi d'une correction collective.
- ◆ Une attestation de stage est remise à l'issue de la formation. En cas de réussite au QCM, une carte est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation.
- ◆ La validité de la formation est de 4 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.